



Fédération SUD Éducation
31 rue de la Grange aux Belles
75010 PARIS
Tél. : 01 58 39 30 12
fede@sudeducation.org



www.sudeducation.org

Paris, le 2 mai 2020

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,
110 rue de Grenelle 75007 Paris
Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
Pavillon Boncourt – 21, rue Descartes – 75005 Paris
Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes publics,
139, rue de Bercy – 75012 Paris
Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
1, Place Beauvau, 75800,

Objet : Préavis de grève du 11 mai au 19 juillet 2020

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, Madame la ministre de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation,

La Fédération des syndicats SUD éducation dépose auprès de vous, conformément à la législation en vigueur un préavis de grève couvrant, **du 11 mai au 19 juillet 2020**, l'ensemble des personnels travaillant dans les établissements scolaires (enseignant-e-s, enseignant-e-s-chercheurs-chercheuses et chercheurs-chercheuses, IATOSS, ITA et personnels éducatifs, titulaires ou précaires, de droit public ou de droit privé, employé-e-s par le ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'enseignement Supérieur et de la recherche, le Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des Collectivités Territoriales, le Ministère des affaires étrangères ou via l'AEFE, le Ministère de la fonction publique) qui se mobiliseront :

Pour la protection des personnels :

-Des dépistages systématiques et réguliers de l'ensemble des personnels de l'éducation, des agent-e-s des collectivités territoriales et des élèves (et non uniquement des cas symptomatiques et de leur entourage). Il est hors de question que la maladie entre à l'école et en sorte.

–Un plan de suivi sanitaire rapproché des personnels et des élèves, et à court terme la constitution d'une médecine de prévention en mesure d'assurer ses missions.

–La mise à disposition du matériel de protection nécessaire pour tous les personnels et les élèves (masques de protection FFP2 ou chirurgicaux, gel hydro-alcoolique, accès aux lavabos et savons), la désinfection régulière des locaux (en particulier pour les zones fréquemment touchées et utilisées dont les toilettes) et l'accès permanent dans tous les établissements à des sanitaires et lavabos avec mise à disposition de savon.

- Le respect des mesures de distanciation et de protection de l'ensemble de la communauté éducative, non seulement dans les classes, mais aussi dans tout lieu ayant trait à la scolarisation : transports scolaires, cantines, cours de récréation, couloirs, internats, ...
- L'octroi de moyens supplémentaires dès la réouverture des classes pour permettre une baisse des effectifs à même de garantir la distanciation sociale dans les salles de classe
- Les règles prévues dans la réglementation concernant la santé des personnels soient enfin respectées, et notamment la visite médicale de droit. Cela implique la création d'une médecine de prévention digne de ce nom, et donc un recrutement massif de médecins, alors qu'actuellement il n'y a qu'un-e médecin de prévention pour 22 000 personnels de l'éducation

Pour l'enseignement à distance:

- Ne pas faire étudier de nouvelles notions pendant cette période, ce qui aurait nécessairement pour effet d'accentuer les inégalités scolaires plus fortes encore que d'habitude.
- Il ne saurait y avoir une quelconque prise en compte d'évaluations durant cette période.

Pour les examens :

- La prolongation du confinement implique l'abandon des épreuves de fin d'année du baccalauréat et du DNB.
- Valider l'examen pour tou-te-s les candidat-e-s inscrit-e-s (tout en autorisant le redoublement pour celles et ceux qui le souhaiteraient).
- Dans l'enseignement supérieur, il ne doit pas non plus y avoir d'épreuves, que ce soit en présentiel ou à distance.

Pour les stagiaires et les concours de recrutement :

- Les épreuves doivent être limitées à des écrits, organisés avec toutes les garanties sanitaires, et permettre une prise de poste en septembre avec la formation nécessaire.
- L'ensemble des enseignant-e-s stagiaires doit recevoir au plus vite la garantie d'être titularisé-e-s, et recevoir dès leur première année une formation conséquente sur temps de travail pour favoriser au mieux leur entrée dans le métier

Sur les difficultés sociales des familles :

- L'accès à la demi-pension représente pour un nombre important de familles une garantie d'accès à un repas équilibré pour chaque jour d'école. SUD éducation demande le versement sans démarches préalables aux familles du montant des prestations sociales qui auraient dû leur être versé en l'absence de confinement.
- Les violences intra-familiales, notamment les violences faites aux femmes et sur enfants (et notamment en raison de leur orientation sexuelle) , explosent durant cette période. Nous exigeons que les moyens les plus importants soient déployés pour protéger les plus fragiles, et qu'une communication claire sur les procédures à suivre soit adressée aux personnels, qui peuvent être amenés dans cette période à avoir connaissance de tels faits.

Pour l'orientation, Parcoursup et l'enseignement supérieur :

- L'abandon du dispositif de sélection à l'entrée à l'université qu'est Parcoursup.
- Attribuer à chaque bachelier-e une place dans la filière de son choix. Cela demandera des créations de postes
- Un investissement dans les services publics et notamment dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- L'abandon de la loi LPPR et la titularisation de toutes et tous le précaires

Des moyens indispensables pour la prochaine rentrée :

-Des créations massives de postes dans le premier et le second degré pour permettre au mieux une pratique pédagogique tenant compte du contexte, notamment par le biais de la limitation du nombre d'élèves par classe.

Pour les droits des personnels

-Pour le respect du droit de retrait s'il a un motif raisonnable de penser que la situation présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.

-Pour le retrait de toutes les mesures de remise en cause ou limitation du droit de grève (service minimum, négociations préalables, déclaration d'intention de grève).

Je vous prie de croire, M. et Mme les Ministres, à notre attachement au service public de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Fatna Seghrouchni, co-secrétaire de la fédération SUD éducation

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a vertical stroke crossing it, and a loop at the bottom right.